




**RETOUR SUR L'ETUDE PROSPECTIVE DU
CONTRAT DE RIVIERE DE L'YZERON**

Journée technique ARRA

Jeudi 10 mai 2012 - Vienne

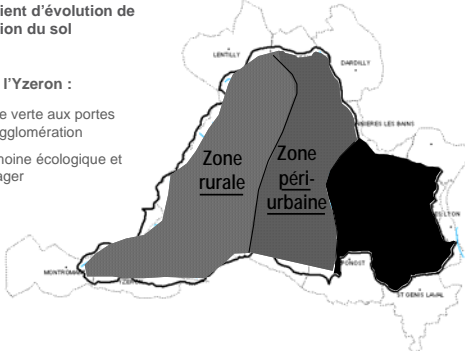
sagj/rc
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'YZERON
Gestion & valorisation des cours d'eau



**LA GESTION DE LA RIVIERE
YZERON : UN JEU D'ACTEURS
COMPLEXE DANS UN
CONTEXTE PERIURBAIN**

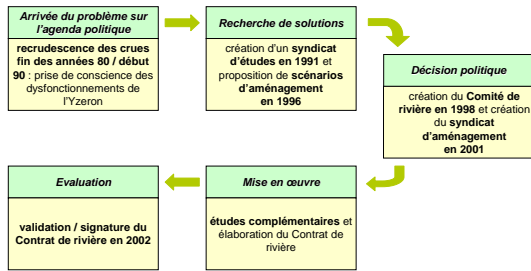
Un bassin versant soumis à de fortes pressions

- Fort gradient d'évolution de l'occupation du sol
- Vallée de l'Yzeron :
 - coulée verte aux portes de l'agglomération
 - patrimoine écologique et paysager



The map shows the Yzeron basin with labels for 'Zone rurale' and 'Zone péri-urbaine'. Surrounding areas are labeled with names like LENTILLY, DAMOLLY, MONTIGNY, SAINT GENES LAVAL, and YZERON.

Historique de la démarche de bassin versant



— Contrat de rivière → volonté locale partagée, forte et affirmée, débouchant sur un engagement moral et financier

Le Contrat de rivière « Yzeron Vif » 2002-2008

7 volets et objectifs majeurs

- A : améliorer la **qualité des eaux** superficielles
- B : assurer une meilleure gestion des **débits d'étiage**
- C : maîtriser les risques liés aux **inondations** et se protéger contre les crues
- D : favoriser le **fonctionnement naturel** des milieux aquatiques et **restaurer** les secteurs dégradés
- E : valoriser et préserver le **patrimoine** lié à l'eau, structurer la **fréquentation**
- F : encourager la **concertation**, animer, **informer** et **sensibiliser**
- G : **pérenniser** la restauration, suivre et mettre en place la **gestion** du bassin versant et de la ressource en eau

— Document de planification technique et financière : 130 opérations d'études et de travaux à lancer sur 6 ans, représentant 52 millions d'euros HT

— Démarche portée par le Syndicat d'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), qui fédère les 20 communes du bassin versant autour d'une **compétence unique**





Volet A – Qualité des eaux superficielles

— **Etat des lieux initial**

- Une qualité des eaux dégradées : 2/3 du linéaire en qualité médiocre à mauvaise
- Origine des dysfonctionnements : rejets d'eaux usées (stations et assainissement non collectif défectueux) / fonctionnement fréquent des déversoirs d'orage / pollution d'origine agricole

— **Grands objectifs**

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées
- Limiter les déversements des réseaux en cas de pluie
- Résorber les décharges

— **Principales réalisations**

- Travaux : des actions ponctuelles sur les réseaux
- Observatoire des pollutions : suivi des pollutions diffuses sur le bassin, résorption de dysfonctionnements
- Etude : faible impact des décharges sur la qualité des cours d'eau

Volet A – Qualité des eaux superficielles

— **Des actions insuffisantes**

- Du retard : restructuration collecteur du Grand Lyon, STEPs amont BV
- Des résultats mitigés : suppression de la STEP de Pollionnay

— **Incidence sur les milieux**

- Impact contrasté sur la qualité des cours d'eau

— **Bilan technico-financier**

- Fort taux de réalisation en nombre (83% d'actions engagées, 62% finalisées)
- Nombreuses actions hors contrat (pour un montant équivalent au montant engagé sur le volet A)
- Ecart prévisionnel/engagé le plus fort en montant (22 M€HT)
- Une action phare : restructuration et doublement du collecteur du Grand Lyon (18,3 M€HT), partiellement réalisée

Volet B1 – Restauration des milieux aquatiques

Grands objectifs

- Améliorer les débits d'étiage des cours d'eau
- Restaurer la continuité biologique
- Restaurer et entretenir les cours d'eau
- Valoriser le patrimoine naturel et favoriser l'accueil du public

Principales réalisations

- Franchissabilité de seuils (16 seuils aménagés sur 28 existants au total)
- Fonctionnement morphologique des cours d'eau
- Débit réservé sur le Ronzey (plan d'eau en tête de BV)
- Plan d'entretien et réhabilitation de berges en techniques végétales

Volet B1 – Restauration des milieux aquatiques

Des actions insuffisantes

- Mauvaise perception des actions sur les seuils par certains acteurs
- 12 seuils restants à aménager à fin 2009
- Absence de volet opérationnel sur la gestion des étiages
- Abandon des projets sur un site d'accueil (maison de la rivière)

Incidence sur les milieux

- Connexion et réouverture de linéaires
- Bonne tenue des berges réaménagées

Bilan technico-financier

- Faible taux de réalisation en nombre (59% d'actions engagées, 45% finalisées)
- Résultat similaire en montant : 56 % du montant prévisionnel a été engagé
- Très peu d'actions hors contrat (env. 3% du montant engagé)
- Bilan fortement influencé par la non réalisation des actions autour du site d'accueil (1,2 M€-T, Soit presque 50% du montant prévisionnel du volet B1)

Volet B2 – Protection contre les inondations

Etat des lieux initial

- Des facteurs naturels pénalisants : importance du ruissellement (géologie) / fortes pentes sur la partie amont et vallons encaissés
- Des facteurs anthropiques aggravants : développement de l'urbanisation et de l'imperméabilisation / augmentation des zones à enjeux / présence de points noirs favorisant les débordements
- Des crues fréquentes, avec un aléa élevé (en vitesse et hauteur d'eau), et un temps de réponse court

Grands objectifs

- Assurer la protection des zones sensibles pour une crue centennale
- Supprimer les points noirs locaux
- Gérer les eaux pluviales

De nécessaires ajustements

- 3 crues pendant le contrat • Travaux post-crues (10% du montant engagé)
- Intégration d'un objectif de renaturation du cours d'eau au projet initial de protection (lien avec la DCE) / évolution de la réglementation (digues)
- Révision des coûts (suite aléas techniques) : 27,3 M€-T • X 4

Volet B2 – Protection contre les inondations

Les avancées

- Un projet aval ambitieux, approuvé et techniquement validé, mais pas de travaux de protection réalisés
- Quelques réalisations : 3 bassins de rétention et traitement des eaux pluviales, confortement de terrain

Incidence par rapport aux objectifs fixés

- Evolution ponctuelle du niveau de protection
- Situation identique à 2002 pour l'aval
- Objectif de protection contre la crue centennale maintenu avec les évolutions de l'opération globale hydraulique

Bilan technico-financier

- Taux de réalisation moyen en nombre soutenus par les actions engagés (44% finalisées, 78% d'actions engagées)
- Résultat similaire en montant : 52 % du montant prévisionnel a été engagé
- Ecart prévisionnel / engagé le plus fort en montant (5 M€HT)

Volet C – Concertation et animation du contrat

Grands objectifs

- Assurer la concertation, l'animation, la sensibilisation
- Pérenniser la gestion du bassin

Principales réalisations

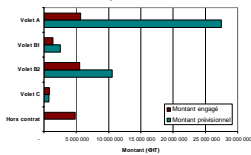
- Confortement de l'équipe du SAGYRC
- Mise en place d'une stratégie de communication
- « Quelques » actions avec les écoles

Bilan technico-financier

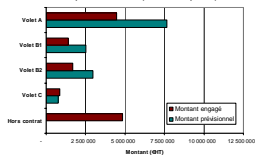
- Taux de réalisation moyen en nombre, soutenu par les action engagées (80% d'actions engagées, 47% finalisées)
- Résultat opposé en montant : 108 % du montant prévisionnel a été engagé
- Actions hors contrat = embauche de 3 personnes au sein du SAGYRC (consolidation technique de la structure)
- Poste plus important (montant et réalisation en nombre): structure SAGYRC

Bilan par volet

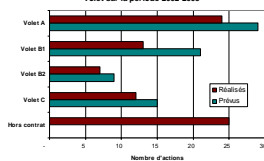
Synthèse des montants prévisionnels et engagés par volet sur la période 2002-2008



Synthèse des montants prévisionnels et engagés par volet sur la période 2002-2008 (hors actions phares)



Synthèse du nombre d'actions prévues et réalisées par volet sur la période 2002-2008



Bilan financier global

- 56 actions réalisées sur 75 programmées, mais uniquement 39 finalisées / réceptionnées
- 26 opérations conduites hors contrats (travaux post-crues, actions « à finaliser » du contrat...)
- Montant investi faible par rapport au prévisionnel initial (13,4 M€HT contre 52 M€HT)
- Forte réévaluation du montant initial avec l'opération globale hydraulique (+20 M€HT)



Méthodologie pour le module 3

- 4 réunions : pêcheurs, riverains, associations des usagers, élus
 - Comment le Contrat est-il connu et perçu ?
 - Comment les différentes actions entreprises dans le cadre du Contrat sont-elles appréciées ?
 - Comment les acteurs perçoivent le bassin versant et ses enjeux ?
 - Comment le pilotage du Contrat est-il perçu ?
 - Comment imaginent-ils l'avenir en matière de gestion des milieux aquatiques ?
 - Quels sont les facteurs qui expliquent le point de vue des uns et des autres ?
- 36 personnes rencontrées
 - Difficulté de mobilisation des acteurs... un bon ou un mauvais signe ?

Résultats module 3 – fonctionnement et points de vue

Volet A

- Un volet qui malgré son poids (CdR « 1^e génération »), est très peu perçu par les acteurs
- Un volet porté par différents maîtres d'ouvrage

Volet B1

- La pertinence des aménagements piscicoles de seuils questionnée...
- ... la réalisation aussi

Volet B2

- Un dérapage des travaux hydrauliques (délais et budget) qui focalise toute l'attention... et qui s'explique
- Un positionnement délicat entre SAGYRC et Grand Lyon

Volet C

- Une compétence de l'équipe globalement bien reconnue
- Une gestion de la gouvernance plutôt satisfaisante
- Des questionnements sur la gestion de la communication et de l'éducation à l'environnement

Résultats module 3 – fonctionnement et points de vue

Des acteurs bien associés au contrat

Un dérapage des travaux hydrauliques qui focalise l'attention, au détriment des autres volets

Des différences d'enjeux amont/aval qui se ressentent chez les élus

Quelques travaux qui interrogent



Résultats module 4 – évaluation

Programmation

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Programmation ambitieuse• Programmation adaptée en cours de route | <ul style="list-style-type: none">• Pas réaliste, notamment au regard des moyens humains• Pas totalement finalisée• Pas de hiérarchie ni de priorité• Pas assez d'implication des élus |



Résultats module 4 – évaluation

Concertation / animation

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Nb d'acteurs impliqués par divers moyens Concertation spécifique riverains Véritables binômes Présidents / directeur Solidarité de bassin Equipe adaptée et appréciée | <ul style="list-style-type: none"> Equipe trop faible au départ Fonctionnement du Comité de Rivière Difficulté gestion amont/aval Gestion des priorités |



Résultats module 4 – évaluation

Réalisations : généralités

- Des réalisations sur tous les volets du contrat
- Une réelle volonté de prendre en compte les milieux naturels malgré les forts enjeux anthropiques
- La moitié des actions prévues réalisées chaque année
- Certaines actions ne débouchent pas sur de l'opérationnel (agriculture, étiage, géomorphologie)
- Deux actions phares non réalisées durant le contrat



Résultats module 4 – évaluation

Réalisations : volet A - Qualité des eaux

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Programmation adaptée et ambitieuse Structures reconnues et renforcées | <ul style="list-style-type: none"> Retard collecteur Gd Lyon Non réalisation d'autres opération du contrat Amélioration de la qualité probablement peu notable |



Résultats module 4 – évaluation

Réalisations : volet B1 - Restauration des milieux

| Forces | Faiblesses |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Entretien ripisylve Onze actions de continuité piscicole Plan d'eau du Ronzey | <ul style="list-style-type: none"> Contestation des aménagements |



Résultats module 4 – évaluation

Réalisations : volet B2 - Inondations

| Forces | Faiblesses |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Objectifs sérieux Prise en compte d'enjeux au-delà de l'hydraulique (écologie, urbanisme / cadre de vie...) Equipe en capacité Compréhension des enjeux par les acteurs | <ul style="list-style-type: none"> Mieux débattre au départ des choix de protection Retards... Sommes en jeu au regard de la population protégée Occultation des autres volets Aucun PPR ruissellement abouti |



Résultats module 4 – évaluation

Réalisations : volet C - Communication / animation

| Forces | Faiblesses |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Force de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Appui stratégique nécessaire Malgré les difficultés, des actions avec les scolaires | <ul style="list-style-type: none"> Enjeu pris en compte trop tardivement Sous valorisation de certains volets du contrat Efficience ? Sous valorisation de l'existant |

Résultats module 4 – évaluation

— Un bilan globalement positif et porteur d'avenir malgré des handicaps de départ :

- Programmation trop ambitieuse et sans hiérarchie
- Inadéquation objectifs - moyens
- Des actions phares longues à réaliser



Module 5 – Actions restant à conduire sur le BV

— **Groupe de travail spécifique : comité de suivi** Syndicat / bureaux d'études / partenaires techniques et financiers

- Animation d'ateliers avec les acteurs du comité de rivière
- Identification d'un certain nombre d'actions restant à réaliser pour une bonne amélioration et gestion des milieux aquatiques sur le BV

— **Enjeux milieu**

- Finaliser les restaurations de continuité biologique et suivre les effets
- Mettre à jour le plan pluriannuel de gestion des berges + lutte invasives
- Restaurer les cours d'eau artificialisés en zones urbaines
- Définir un plan de gestion des incisions / ensablements

— **Enjeux usages**

- Définir et mettre en œuvre une gestion qualitative et surtout quantitative des eaux pluviales, à l'échelle locale et à celle du BV
- Maîtriser l'urbanisation future et les ruissellements associés
- Remédier aux déséquilibres quantitatifs : caractérisation de certains prélèvements (eaux souterraines, ECP) et définition et mise en œuvre de leviers d'actions

Module 5 – Actions restant à conduire sur le BV

Enjeux qualité des eaux

- Finaliser les programmes de mise aux normes / constructions de STEPs sur l'amont du BV
- Poursuivre le suivi et la mise aux normes de l'ANC
- Finaliser la restructuration du collecteur unitaire du Grand Lyon afin de limiter l'impact des DO (problématique similaire sur le territoire amont)
- Poursuivre sur un mode opérationnel les actions de résorption des pollutions d'origine agricole, sous maîtrise d'ouvrage adaptée

Enjeux suivi du BV

- Définir un cadre contractuel de mise en œuvre des présentes propositions techniques sur le bassin versant
- Mise en place d'un observatoire du bassin versant : assurer le suivi des actions engagées et leur incidence sur le milieu
- Améliorer le fonctionnement de l'observatoire des pollutions

Module 5 – Les éléments structurants de la discussion

Le SDAGE et son programme de mesure

- Déclinaison de la DCE sur laquelle le SAGYRC s'est beaucoup investi dans le cadre de l'évolution des travaux de protection vers des travaux de restauration
- Les actions engagées (encore en cours à l'issue du CdR) permettent de mettre en œuvre une bonne part du programme de mesure
- **3 études majeures sont à conduire en plus** (gestion quantitative, pollutions diffuses, assainissement pluvial) → forte incitation de l'Agence de l'eau pour que le Syndicat de rivière porte ces études

Le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau

- Volonté du SAGYRC de mettre en place un plan intégrant, en plus de l'entretien « classique » de la **végétation rivulaire**, le traitement des **problèmes morphologiques** (incisions / ensablements / érosions de berges / continuité biologique) de manière dynamique (selon les évolutions des cours d'eau)
- Choix lié à l'optimisation des marchés publics à bons de commande, et à la simplification des procédures réglementaires

Module 5 – Les éléments structurants de la discussion

La gestion des eaux pluviales

- Enjeu fort pour le territoire (qualité et quantité)
- PPRI : prescriptions à respecter, mais pas outil de gestion
- N'est pas de la compétence du SAGYRC (compétence communale ou communautaire)
- Lien fort à l'urbanisme et à l'assainissement



Module 5 – Actions restant à conduire sur le BV

Enjeux milieu

- Finaliser les restaurations de continuité biologique et suivre les effets
- Mettre à jour le plan pluriannuel de gestion des berges + lutte invasives
- Restaurer les cours d'eau artificialisés en zones urbaines
- Définir un plan de gestion des incisions / ensablements

Enjeux usages

- Définir et mettre en œuvre une gestion qualitative et surtout quantitative des eaux pluviales, à l'échelle locale et à celle du BV
- Maîtriser l'urbanisation future et les ruissellements associés
- Remédier aux déséquilibres quantitatifs : caractérisation de certains prélèvements (eaux souterraines, ECP) et définition et mise en œuvre de leviers d'actions

en surligné = PdM SDAGE

Module 5 – Actions restant à conduire sur le BV

Enjeux qualité des eaux

- Finaliser les programmes de mise aux normes / constructions de STEPs sur l'amont du BV
- Poursuivre le suivi et la mise aux normes de l'ANC
- Finaliser la restructuration du collecteur unitaire du Grand Lyon afin de limiter l'impact des DO (problématique similaire sur le territoire amont)
- Poursuivre sur un mode opérationnel les actions de résorption des pollutions d'origine agricole, sous maîtrise d'ouvrage adaptée

Enjeux suivi du BV

- Définir un cadre contractuel de mise en œuvre des présentes propositions techniques sur le bassin versant
- Mise en place d'un observatoire du bassin versant : assurer le suivi des actions engagées et leur incidence sur le milieu
- Améliorer le fonctionnement de l'observatoire des pollutions

Module 5 – Suite à donner Comparaison des procédures

Rappel de la situation en cours

- Le SAGYRC, en tant que Maître d'ouvrage, doit maintenir son engagement à poursuivre et finaliser les grands projets issus du 1^{er} Contrat de rivière :
 - travaux de restauration hydraulique et environnementale des cours d'eau en zones urbaines (intégrant des actions sur la continuité biologique)
 - entretien des cours d'eau dans le cadre d'un plan de gestion global
- Un contrat pluriannuel est engagé avec le Conseil Général du Rhône, et ne pourra être soldé qu'avec la réalisation des grands travaux hydrauliques
- Un Contrat d'objectifs est signé avec la Région, il couvre jusqu'en 2015 la renaturation des cours d'eau urbains dans le cadre de l'opération hydraulique (permet également le financement des postes dédiés à cette action)

Module 5 – Suite à donner
Comparaison des procédures

Aucune procédure relancée à l'issue du Contrat de rivière

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> C'est la formule la plus légère, celle qui demande le moins de temps sur les aspects administratifs Permet de se centrer sur les actions en cours | <ul style="list-style-type: none"> Limite les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau Ne donne pas de cadre à la concertation Ne donne pas de garantie quant au maintien d'une vision globale et prospective En l'absence de label ou de démarche lisible, risque d'un déficit d'image Comment sera géré le programme de mesure du SDAGE ? |

Module 5 – Suite à donner
Comparaison des procédures

2^e Contrat de rivière

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Finances Agence + Région Donne un cadre minimal à la concertation Apporte une plus-value en terme d'image Grande lisibilité à 5 ou 7 ans : actions à conduire et financements Avantage pour rapporter à l'Europe Assure une approche globale à l'échelle du BV | <ul style="list-style-type: none"> Demande pour être monté un important investissement en temps (estimé à temps plein sur 2 ans). Puis également un temps plein pour le faire vivre. Peut favoriser le désengagement de certains élus qui ont parfois tendance à considérer que "le contrat de rivière s'en occupe" Cadre qui s'impose (mais qui fait avancer) |

Module 5 – Suite à donner
Comparaison des procédures

SAGE

| Avantages | Inconvénients |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Cadre intéressant pour la gestion quantitative : - gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble du BV (prescription fine et cohérente à l'échelle du BV ; coordination et cohérence avec l'urbanisme ; opposable au tiers et à l'administration) - gestion des débits suite à l'étude "volumes prélevables" Outil fort de gestion territoriale | <ul style="list-style-type: none"> Procédure lourde qui met longtemps avant de devenir opérationnelle (un temps plein sur de nombreuses années), non compatible avec les exigences temporelles du SDAGE Le périmètre reste à définir et pourrait être élargi à d'autres bassins voisins |

Module 5 – Les conclusions

- **Pas de proposition tranchée à l'issue de l'étude bilan et prospectives**
- **Arbitrage final relevant du Syndicat de rivière : décision politique** dans un contexte administratif (réforme des collectivités territoriales) et financier (crise économique) tendu → *sujets « rarement » débattus en comité de rivière, face aux enjeux partagés par tous d'améliorer la qualité des milieux...*
- **Ingénierie financière** : utilisation d'un outil prospective complexe pour évaluer précisément les conséquences budgétaires (fonctionnement et investissement) du lancement ou non dans une nouvelle procédure aidée → *souligne l'importance et pose la question de la lisibilité des aides de la part des partenaires, dans le cadre du module prospectives de l'étude bilan*
- **Circuit décisionnel** : bureau syndical → Comité de rivière → Conseil Syndical (communication non soumise à délibération)

Module 5 – les choix

- **Souhait de ne pas relancer tout de suite une procédure**
 - Tant que les premières grandes réalisations du Contrat de rivière signé en 2002 ne sont pas finalisées → *interrogation de certains élus sur la place du bilan alors que les principaux travaux (inondations notamment) n'ont pas démarré*
 - Considérant les incidences sur l'effectif et le budget du SAGYRC → *même si une procédure garantit des aides, elle implique forcément des actions nouvelles et une augmentation des charges de fonctionnement et d'investissement*
 - Considérant que le cadre des actions engagées est bien défini jusqu'à la fin du mandat → *identification de la nécessité de maintenir une concertation à l'échelle du bassin versant en l'absence d'un fonctionnement officiel du Comité de rivière (engagement moral du Syndicat / évocation d'une charte)*
 - Réflexion sur le SAGE : intérêts en matière de réglementation future des usages de l'eau bien perçus, mais conditions actuelles de portage politique inadaptées → *nécessité de maturation à l'échelle du BV*

Module 5 – les choix

- **Volonté affichée de reposer ultérieurement la question du lancement d'une nouvelle procédure**
 - Selon l'évolution du contexte : avancement des actions engagées, plan de charge des agents, prospective financière etc. → *pas de précision sur l'échéance à laquelle la question sera reposée, ni sous quelles modalités...*
- **Rapprochement de l'Etat et de l'Agence de l'eau pour préciser les modalités de mise en œuvre du PdM du SDAGE**
 - Quelle responsabilité du Syndicat de rivière ?
 - Conduite des 3 études du PdM Yzeron complexe (volumes prélevables / pollutions diffuses / gestion des EP) : cahiers des charges, animation vis-à-vis de sujets sensibles et dans un délai DCE très contraint → *le SAGYRC a accepté de prendre la maîtrise d'ouvrage de l'étude volumes prélevables, lancée en 2010-2011*



Module 5 – les choix

— Questions sur le cadre des actions

- Enjeux forts sur le futur **plan de gestion intégré** végétation / continuité / érosions, devenant le cadre de toutes les actions sur les cours d'eau (hors protection contre les crues), en l'absence d'une nouvelle procédure
- Le **Programme de Mesures** du SDAGE est-il suffisant pour garantir la lisibilité des actions et le financement des moyens associés ?

— La position des partenaires

- Sur le principe : volonté préférentielle pour l'engagement d'une nouvelle procédure suite au 1^{er} CdR
- Ont « pris acte » des choix argumentés de la structure porteuse
